

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE FEUCHY

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES
DE LA SOCIETE CECA

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 12 mai 2014, le projet de plan de prévention des risques technologiques de l'établissement CECA à FEUCHY sera soumis à enquête publique du lundi 2 juin au vendredi 4 juillet 2014 inclus (33 jours). Le siège de l'enquête est fixé en mairie de FEUCHY (62223) - 4, place de la mairie.

M. Fabrice AUBENEAU, inspecteur de l'Environnement, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nord Pas-de-Calais est l'interlocuteur technique sur ce projet (Tél : 03.20.13.48.18).

Pendant toute la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur, M. Didier CHAPPE, proviseur de lycée, retraité, se tiendra, en mairie, à la disposition du public, pour recevoir ses observations, aux jours et heures suivants :

lundi 2 juin 2014 de 9 à 12 h à FEUCHY, mardi 10 juin de 14 à 17 h à SAINT LAURENT BLANGY, jeudi 19 juin de 15 à 18 h à ATHIES, samedi 21 juin de 9 à 12 h à FEUCHY, jeudi 26 juin de 14 à 17 h à SAINT LAURENT BLANGY et vendredi 4 juillet 2014 de 14 à 17 h à ATHIES.

M. Michel LION, cadre supérieur de la Poste, retraité, est désigné commissaire enquêteur suppléant.

Pendant ce délai, un exemplaire du dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en mairie de FEUCHY, ATHIES, SAINT LAURENT BLANGY et TILLOY LES MOFFLAINES où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture des bureaux.

Les observations relatives à ce projet pourront être consignées directement sur les registres d'enquête prévus à cet effet, ou être adressées par écrit, au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de FEUCHY, ATHIES, SAINT LAURENT BLANGY et TILLOY LES MOFFLAINES et publiée sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais - www.pas-de-calais.gouv.fr - Publications - Consultation du public - enquêtes publiques - plan de prévention des risques - pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapports et des conclusions en adressant leur demande à M. le Préfet du Pas-de-Calais - Direction des Affaires Générales - Bureau des Procédures d'Utilité Publique à Arras.

La décision d'approbation du plan, éventuellement modifié, se fera par arrêté préfectoral.